

DELIBERATION CFVU 072-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 12 Septembre 2019.

Objet de la délibération : Modification des contrats pédagogiques de la Faculté de D.E.G

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 Septembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification des contrats pédagogiques des L1 en 2 ans de la Faculté de droit, économie, gestion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 3 abstentions.

Fait à Angers, le 23 Septembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 02 octobre 2019

Contrat d'Accompagnement à la Réussite Etudiante Licence 1 de droit en 2 ans 2019/2020

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants prévoit la création de parcours de formation personnalisés. L'Université d'Angers met en œuvre un accompagnement dont l'objectif est de permettre aux étudiantes et étudiants de faciliter leur transition entre le lycée et l'université et de les d'accompagner dans l'appropriation et le développement des outils nécessaires à la réussite.

Les parcours d'accompagnement à la réussite proposent pour cela un encadrement individualisé. Les heures d'accompagnement sont obligatoires et l'assiduité est contrôlée.

Ce contrat d'accompagnement à la réussite étudiante est conclu entre :

L'étudiant.e

:

L'assistante pédagogique de la Faculté :

Le Vice-Doyen assesseur à la pédagogie : Fabien Tesson

1- Description de l'accompagnement

1.1- Etudiant participant :

Pour les bacheliers acceptés sous condition en licence de droit, une première année « L1 en deux ans » (4 semestres) sera proposée avec un certain nombre de **dispositifs d'aide et d'accompagnement** (soutiens méthodologique et disciplinaire assurés par l'assistante pédagogique et par des enseignants-chercheurs).

1.2- Mise en œuvre et acteurs du dispositif au sein de la Faculté

1.2.1- Entretiens individuels :

L'étudiant bénéficie d'entretiens individuels réguliers avec l'assistante pédagogique. Ces entretiens sont réalisés tout au long de l'accompagnement permettant à l'étudiant des points d'étape réguliers sur son parcours en première année. Des entretiens complémentaires pourront-être demandés par l'étudiant, ou proposés par l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de la L1, ou l'assistante pédagogique qui pourront également accompagner l'étudiant dans la définition de son projet d'orientation.

1.2.2- Modules de soutiens :

L'étudiant.e bénéficie de 16 heures de soutien méthodologique et de 16 heures de soutien disciplinaire par semestre, soit 64 h annuelles, comme le montre la maquette de formation ci-dessous.

- Le soutien méthodologique sera assuré par l'Assistante pédagogique et sera consacré à l'organisation du travail de l'étudiant, à la prise de notes, à la gestion du stress (10h) et à l'utilisation de la licence Voltaire (6h).
- Le soutien disciplinaire sera assuré, comme les cours d'introduction au droit, par des enseignants juristes. Il consistera en une aide à la compréhension des cours et TD.

Les séances se déroulent en groupe à effectif limité.

Ces séances de soutien ne feront pas l'objet d'évaluation et ne seront pas sanctionnées par des notes ou des ECTS. Toutefois, des absences répétées et sans justificatif à ces séances seront sanctionnées par une défaillance.

1.2.3- La Licence 1 de droit en 4 semestres (Angers et Cholet).

2019-2020															
CFVU 23-09-2019															
Intitulé de l'élément	Code Nature	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1				Session 2				Validation
		CM	TD	H/etud			CT		CC		CT		CC		
							Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Coef.	Report	
Année 1		234	104	318	23										
Semestre 1 Approche historique du Droit	SEM	124	52	166	13										
Institutions juridictionnelles	MATI	22		22	2	2	0,5	2			0,75h	2			
Introduction historique au droit	MATI	36		36	4	4	3h	4			3h	4			
Science politique 1	MATI	22		22	2	2	0,5h	2			0,5	2			
Histoire du droit privé	MATI	22		22	2	2	1,5h	2			1,5	2			
Economie politique	MATI	22		22	2	2	2h	2			2h	2			
Soutien méthodologique	MATI		16	16										Assiduité	
Soutien disciplinaire	MATI		16	16										Assiduité	
Choix LV	CHOI		20	10	1	1									
Anglais	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Espagnol	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Semestre 2 Introduction au Droit	SEM	110	52	152	10										
Science politique 2	MATI	22		22	3	3	1h	3			1h	3			
Institutions administratives	MATI	22		22	3	3	1h	3			1h	3			
Relations internationales	MATI	22		22	3	3	1h	3			1h	3			
Introduction au droit public	MATI	22		22										Assiduité	
Introduction au droit privé	MATI	22		22										Assiduité	
Soutien méthodologique	MATI		16	16										Assiduité	
Soutien disciplinaire	MATI		16	16										Assiduité	
Choix LV	CHOI		20	10	1	1									
Anglais	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Espagnol	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Année 2		180	152	296	37										
Semestre 1 Acquisition des fondamentaux	SEM	72	68	130	17										
Droit civil 1	MATI	36	16	52	8	8	3h	4	X	4	3h	4	4	OUI	
Droit constitutionnel 1	MATI	36	16	52	8	8	3h	4	X	4	3h	4	4	OUI	
Soutien disciplinaire	MATI		16	16										Assiduité	
Choix LV	CHOI		20	10	1	1									
Anglais	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Espagnol	MATI		10	10	1	1			X	1			1	OUI	
Semestre 2 Consolidation	SEM	108	84	166	20										
Soutien disciplinaire	MATI		16	16										Assiduité	
Choix LV	CHOI		20	10											
Anglais	MATI		10	10										Assiduité	
Espagnol	MATI		10	10										Assiduité	
Choix 1 matière sans TD	CHOI	108		36	4										
Droit constitutionnel 2	MATI	36		36	4	4	3h	4			3h	4			
Droit civil 2	MATI	36		36	4	4	3h	4			3h	4			
Histoire des institutions	MATI	36		36	4	4	4h	4			4h	4			
Choix 2 matières avec TD	CHOI	108	48	104	16										
Droit constitutionnel 2	MATI	36	16	52	8	8	3h	4	X	4	3h	4	X	OUI	
Droit civil 2	MATI	36	16	52	8	8	3h	4	X	4	3h	4	X	OUI	
Histoire des institutions	MATI	36	16	52	8	8	4h	4	X	4	4h	4	X	OUI	

1.3- Durée de l'accompagnement:

L'étudiant est accompagné tout au long des deux années de ce dispositif.

2- Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

La règle de compensation suivante a été adoptée : à l'issue de la première moitié de la L1 en 2 ans, l'étudiant qui n'obtient pas la moyenne repasse en session 2 toutes les matières pour lesquelles il n'a pas eu 10. Sera ensuite retenue la meilleure des deux notes entre les deux sessions. C'est à l'issue de la deuxième moitié de la L1 en 2 ans que l'étudiant bénéficiera des mêmes règles de compensation que les étudiants inscrits en L1 en deux semestres.

Un étudiant qui sera ajourné à l'issue de la L1 en 2 ans pourra redoubler et repasser les unités non acquises de la L1 (en un an).

Les étudiants de ce « parcours adapté » sont concernés par tous les tests de prérentrée (sauf à Cholet).

3- Engagements de l'étudiant

3.1- Assiduité au dispositif :

En cas d'absence injustifiée, l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de formation ou l'assistante pédagogique contacte l'étudiant par mail et pourra le convoquer à un entretien obligatoire. **L'autorisation d'un étudiant à poursuivre dans le dispositif est conditionnée à son assiduité.**

3.2- Respect des intervenants :

L'étudiant s'engage à respecter les demandes et préconisations de l'Assesseur à la pédagogie, du responsable de la formation, des enseignants et enseignants-chercheurs, et de l'assistante pédagogique.

4- Engagements de l'Université d'Angers et de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

4.1- Un accompagnement à la réussite :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant une aide à l'apprentissage du « devenir étudiant » et à l'apprentissage disciplinaire.

4.2- Un suivi individualisé :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant un suivi individualisé. Les acteurs du dispositif accompagnent l'étudiant tout au long de ces quatre semestres de L1.

5- Evaluation du dispositif

5.1- Devenir des étudiants :

Dans le cadre de l'évaluation des parcours d'accompagnement à la réussite, un suivi du devenir des étudiants accompagnés est fait à l'issue du dispositif, puis dans l'année qui suit.

L'étudiant peut être sollicité et doit renseigner les informations nécessaires à cette évaluation.

5.2- Evaluation par les étudiants :

Il est proposé à l'étudiant d'évaluer le dispositif à l'issue de son accompagnement. Cette évaluation a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les parcours d'accompagnement à la réussite et les besoins des étudiants.

6- Données personnelles

Dans le cadre du présent contrat, les données à caractère personnel transmises par l'étudiant sont utilisées par l'Université d'Angers (Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante et la faculté de droit, d'économie et de gestion) exclusivement pour le suivi et la gestion des étudiants inscrits dans les parcours d'accompagnement à la réussite étudiante. Elles sont destinées uniquement à l'Université d'Angers et sont conservées pendant 3 ans à compter de l'inscription.

Pour accéder aux données qui le concernent, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, l'étudiant peut contacter le délégué à la protection des données de l'Université : dpd@univ-angers.fr.

Fait à Angers, le.....

L'étudiant.e

L'assistante pédagogique

Le Vice-Doyen,
Assesseur à la pédagogie

Contrat d'Accompagnement à la Réussite Etudiante
Licence 1 d'économie-gestion en 2 ans 2019/2020

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Etudiants prévoit la création de parcours de formation personnalisés. L'Université d'Angers met en œuvre un accompagnement dont l'objectif est de permettre aux étudiantes et étudiants de faciliter leur transition entre le lycée et l'université et de les d'accompagner dans l'appropriation et le développement des outils nécessaires à la réussite.

Les parcours d'accompagnement à la réussite proposent pour cela un encadrement individualisé. Les heures d'accompagnement sont obligatoires et l'assiduité est contrôlée.

Ce contrat d'accompagnement à la réussite étudiante est conclu entre :

L'étudiant.e:

L'assistante pédagogique de la Faculté : Anna Vardanyan

Le Vice-Doyen assesseur à la pédagogie : Fabien Tesson

1- Description de l'accompagnement

1.1- Etudiant participant :

Pour les bacheliers acceptés sous condition en licence d'économie-gestion, une première année « L1 en deux ans » (4 semestres) sera proposée avec un certain nombre de **dispositifs d'aide et d'accompagnement** (tutorat et soutien disciplinaire, tutorat et soutien méthodologique, assurés respectivement par des étudiants de L3 ou de Master et par des enseignants ou enseignants- chercheurs).

1.2- Mise en œuvre et acteurs du dispositif au sein de la Faculté

1.2.1- Entretiens individuels :

L'étudiant bénéficie d'entretiens individuels réguliers avec un enseignant référent et avec l'assistante pédagogique. Ces entretiens sont réalisés tout au long de l'accompagnement permettant à l'étudiant des points d'étape réguliers sur son parcours en première année. Des entretiens complémentaires pourront-être demandés par l'étudiant, ou proposés par l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de la L1, ou l'assistante pédagogique qui pourront également accompagner l'étudiant dans la définition de son projet d'orientation.

1.2.2- Modules de soutiens et de tutorat :

L'étudiant bénéficie de 10 heures de soutien méthodologique au premier semestre assuré par l'Assistante pédagogique. Ce soutien sera consacré à l'organisation du travail de l'étudiant, à la prise de notes, à la gestion du stress.

L'étudiant bénéficie sur les deux premiers semestres de ce dispositif de 20 heures de français, de 20 heures de culture générale et de cours d'introduction à l'économie et à la macroéconomie de 30 heures. Ces cours d'introduction, assurés par des enseignants, consisteront en une aide à la compréhension des cours et TD ou visera à préparer l'apprentissage des cours futurs.

L'étudiant bénéficie sur les deux premiers semestres de ce dispositif de séances de tutorat assurées par des étudiants tuteurs, à hauteur de 10 heures, en mathématiques, en management et fonctions de l'entreprise, en micro-économie et en approches de la communication.

Les séances se déroulent en groupe à effectif limité.

Ces séances de soutien ne feront pas l'objet d'évaluation et ne seront pas sanctionnées par des notes ou des ECTS. Toutefois, des absences répétées et sans justificatif à ces séances seront sanctionnées par une défaillance.

1.2.3- La Licence 1 d'économie-gestion en 4 semestres.

2019-2020															
CFVU 23-09-2019															
Intitulé de l'élément	Code Nature	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1				Session 2				Validation
		CM	TD	H/etud			CT		CC		CT		CC		
							Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Coef.	Report	
Année 1		168	282	450	32										
Semestre 1	SEM	82	154	236	16										
Management et fonctions de l'entreprise	MATI	42	18	60	7	7	2h	4	x	3	2h	4	3	oui	
Mathématiques	MATI		20	20	2	2			x	2	1h30	2			
Introduction au droit privé	MATI	18		18	2	2	2h	2			2h	2			
Problèmes économiques contemporains	MATI	18		18	2	2	2h	2			2h	2			
Methodologie du Travail Universitaire	MATI	4	6	10	2	2			x	2	1h	2			
Anglais	MATI		10	10	1	1			x	1	1h30	1			
Tutorat : Mathématiques	MATI		10	10										Assiduité	
Tutorat : Management et fonctions de l'entreprise	MATI		10	10										Assiduité	
Soutien méthodologique	MATI		10	10										Assiduité	
Français	MATI		20	20										Assiduité	
Culture générale	MATI		20	20										Assiduité	
Introduction à l'économie	MATI		30	30										Assiduité	
Semestre 2	SEM	106	128	214	16										
Principes de microéconomie	MATI	24	16	40	5	5	2h	3	x	2	2h	3	2	oui	
Approche de la communication	MATI	24	12	36	5	3	2h	2	x	1	2h	2	1	oui	
Introduction au droit public	MATI	18		18	2	2	1h	2			1h	2			
Anglais	MATI		10	10	1	1			x	1			1	oui	
Tutorat : Principes de microéconomie	MATI		10	10										Assiduité	
Tutorat : Approche de la communication	MATI		10	10										Assiduité	
Français	MATI		20	20										Assiduité	
Culture générale	MATI		20	20										Assiduité	
Introduction à la macroéconomie	MATI		30	30										Assiduité	
Choix Option UE3 (1/2)	CHOI	40		20	3										
Sciences politiques	MATI	20		20	3	2	2h	2			2h	2			
Histoire des faits économiques	MATI	20		20	3	2	2h	2			2h	2			
Année 2		158	114	272	28										
Semestre 1	SEM	84	46	130	14										
Introduction à l'analyse économique	MATI	42	18	60	7	7	2h	4	x	3	2h	4	3	oui	
Sociologie	MATI	18		18	2	2	1h30	2			1h30	2			
Statistiques descriptives	MATI	24	18	42	4	4	2h	2	x	2	2h	2	2	oui	
Anglais	MATI		10	10	1	1			x	1			1	oui	
Tutorat : Statistiques	MATI		10	10										Assiduité	
Tutorat : Introduction à l'analyse économique	MATI		10	10										Assiduité	
Semestre 2 Consolidation	SEM	74	68	142	14										
Principes de macroéconomie	MATI	24	16	40	5	5	1h30	3	x	2	1h30	3	2	oui	
Théories des organisations	MATI	24		24	4	4	1h	4			1h	4			
Informatique et culture numérique	MATI	2	24	26	1	1			x	1			1	oui	
Mathématiques	MATI	24	18	42	3	3	1h30	2	x	1	1h30	2	1	oui	
Anglais	MATI		10	10	1	1			x	1			1	oui	
Tutorat : Mathématiques	MATI		10	10										Assiduité	
Tutorat : Macroéconomie	MATI		10	10										Assiduité	

1.3- Durée de l'accompagnement :

L'étudiant est accompagné tout au long des deux années de ce dispositif.

2- Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

La règle de compensation suivante a été adoptée : à l'issue de la première moitié de la L1 en 2 ans, l'étudiant qui n'obtient pas la moyenne repasse en session 2 toutes les matières pour lesquelles il n'a pas eu 10. Sera ensuite retenue la meilleure des deux notes entre les deux sessions. C'est à l'issue de la deuxième moitié de la L1 en 2 ans que l'étudiant bénéficiera des mêmes règles de compensation que les autres.

Un étudiant qui sera ajourné à l'issue de la L1 en 2 ans pourra redoubler et repasser les unités non acquises de la L1 (en un an).

Les étudiants de ce « parcours adapté » sont concernés par tous les tests de préentrée.

3- Engagements de l'étudiant

3.1- Assiduité au dispositif :

En cas d'absence injustifiée, l'Assesseur à la pédagogie, le responsable de formation ou l'assistante pédagogique contacte l'étudiant par mail et pourra le convoquer à un entretien obligatoire. **L'autorisation d'un étudiant à poursuivre dans le dispositif est conditionnée à son assiduité.**

3.2- Respect des intervenants :

L'étudiant s'engage à respecter les demandes et préconisations de l'Assesseur à la pédagogie, du responsable de la formation, des enseignants et enseignants-chercheurs, de l'assistante pédagogique et des tuteurs-étudiants.

4- Engagements de l'Université d'Angers et de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

4.1- Un accompagnement à la réussite :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant une aide à l'apprentissage du « devenir étudiant » et à l'apprentissage disciplinaire.

4.2- Un suivi individualisé :

Le Parcours Accompagnement offre à l'étudiant un suivi individualisé. Les acteurs du dispositif accompagnent l'étudiant tout au long de ces quatre semestres de L1.

5- Evaluation du dispositif

5.1- Devenir des étudiants :

Dans le cadre de l'évaluation des parcours d'accompagnement à la réussite, un suivi du devenir des étudiants accompagnés est fait à l'issue du dispositif, puis dans l'année qui suit.

L'étudiant peut être sollicité et doit renseigner les informations nécessaires à cette évaluation.

5.2- Evaluation par les étudiants :

Il est proposé à l'étudiant d'évaluer le dispositif à l'issue de son accompagnement. Cette évaluation a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les parcours d'accompagnement à la réussite et les besoins des étudiants.

6- Données personnelles

Dans le cadre du présent contrat, les données à caractère personnel transmises par l'étudiant sont utilisées par l'Université d'Angers (Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante et la faculté de droit, d'économie et de gestion) exclusivement pour le suivi et la gestion des étudiants inscrits dans les parcours d'accompagnement à la réussite étudiante.

Elles sont destinées uniquement à l'Université d'Angers et sont conservées pendant 3 ans à compter de l'inscription.

Pour accéder aux données qui le concernent, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, l'étudiant peut contacter le délégué à la protection des données de l'Université : dpd@univ-angers.fr.

Fait à Angers, le.....

L'étudiant.e

L'assistante pédagogique

Le Vice-Doyen,
Assesseur à la pédagogie